

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mercredi 14 décembre 2011**  
**- Compte-rendu**

**Etaient présents** : Alexandra ARDIET, Daniel BOBILLIER, Michelle DODANE, Gilles DUMAS, Bernard GRAPPEY, François LECHAILLER, Maryse MILLET, Isabelle MINOTTI, Patrick MODICA, Paulina REQUENA, Thérèse ROBERT, Florent VALLOT, Jean SIMONDON.

**Etaient excusés** : Adeline OUGIER, Christophe SIMON

**Assistaient également** : En début de séance Denis PILLOT et René LAMY, pour la commission du patrimoine – Mme BOUET- WILLAUMEZ, pour le maître d'œuvre « au-delà du fleuve »

\*\*\*\*\*

**Présentation du projet de voirie par le maître d'œuvre « au-delà du fleuve »**

Le projet de réfection des voiries est un chantier important pour la commune, qui se répartira sur deux années ou trois selon le plan de financement définitif, avec une première tranche en 2012. L'objet de la présentation de ce soir en conseil municipal, en présence de la commission du patrimoine qui a travaillé au projet, est de préciser certaines options avant d'arrêter le projet définitif.

**Une présentation publique** sera faite en début d'année 2012.

Mme Bouet-Willaumez, pour le maître d'œuvre « au-delà du fleuve », rappelle que le projet a été travaillé sur la base de l'avant-projet établi à l'origine avec la DDE (M. Gauthier), et elle précise que deux grandes options guident les choix techniques :

- s'adapter le mieux possible au contexte : contraintes hivernales, topographie avec pentes importantes
- faire simple, rester dans le contexte d'un village rural

Une contrainte particulière dans les secteurs à plus forte pente est liée au respect de la loi sur l'accessibilité des espaces publics pour les personnes en situation de handicap. Cela se révèle difficile, voire ubuesque, dans un village de moyenne montagne. En pratique les normes sont respectées au mieux, et on s'efforce de garantir la meilleure continuité possible pour les espaces piétons, par le choix des cheminements, des matériaux, de bordures franchissables, la largeur des trottoirs (1.20m à 1.40m), et globalement par une répartition optimale entre espace piéton et espace accessible aux véhicules.

Par ailleurs, pour le choix des matériaux, le principe est retenu de revêtement en enrobé sur les secteurs en pente, et en émulsion sur les autres secteurs.

Mme Bouet-Willaumez présente les principaux choix techniques retenus pour chacun des sous-secteurs :

1 – Rue de la Côte de Joux

Contrainte particulière liée à la forte pente, donc revêtement enrobé - trottoirs de 1,20m à 1,40 m -

pour le carrefour de l'école, le trottoir du côté de l'école sera séparé de la chaussée par un talus planté - l'aménagement se termine en haut de la rue après l'école, au niveau de la maison Jean-Michel Dach.

## 2 – Secteur mairie

Espace en pente, avec deux carrefours stratégiques autour de la mairie et rue de la Maltière, et accès en direction de l'école – le pavage actuel est maintenu – l'option est retenue d'une différence de traitement entre ce secteur et l'ensemble du projet, différence qui se traduit par le choix d'un enrobé grenailé, choix qui reste économique – pour les trottoirs en dévers, des marches sont prévues au droit des bâtiments pour assurer les raccords de niveaux – une charmille est plantée en bas du mur – l'option de constituer un plateau a été évoquée, mais pour répondre à la contrainte de pente le choix se porte plutôt sur des coussins, avec rétrécissement de la chaussée – le sens de circulation est modifié, pour tenir compte de l'espace piéton qui rétrécit la voie, avec un sens unique autour de la mairie, sauf pour le service public (poubelles) – l'abri-bus sera déplacé.

## 3 – Rue de Besançon

Un rond-point est prévu en bas de la rue, au niveau de l'intersection avec la rue de l'enclos – il s'agit d'un mini-giratoire franchissable de 9m de diamètre, accessible pour les camions – le long de la voie, les trottoirs seront repris, avec d'un côté un trottoir à niveau – une chicane est prévue au niveau de la maison Boissenot, ce qui est jugé acceptable en raison de la bonne visibilité – rappel : il s'agit d'une zone limitée à 30 km/h

## 4 – Rue de l'enclos

La modification est limitée, avec reprise de la planéité mais pas de la structure, et revêtement en émulsion – un trottoir est prévu de chaque côté

## 5 – Rue du lavoir

Le secteur est plus traditionnel, avec des bâtiments anciens – en réponse, l'objectif est une voie mixte piétons-véhicules, avec plutôt des caniveaux que des trottoirs – la voie sera volontairement étroite, de 4,50m, avec des cheminements piétons continus, et une circulation type zone 30 km/h urbaine – sur le secteur du chemin du Quarcet, un sentier piéton sera aménagé – au niveau de la fontaine (ancienne fromagerie), l'aménagement sera simple avec une placette en stabilisé, un arbre et un banc – les trottoirs seront traités en émulsion ou en enrobé (option)

## 6 – Carrefour de la bascule

Il n'y aura pas de giratoire, mais une gestion des flux automobiles par deux barres de stop, avec réduction de la voirie obligeant les véhicules à se positionner correctement dans ce carrefour sans visibilité – la continuité piétonne sera assurée par une réduction de la part de voirie - l'abri-bus sera déplacé

## 7 – Voie nouvelle (sans nom à ce jour)

Cette voie relie la rue de la Maltière à la rue de Besançon – l'option sur ce secteur en devenir est un aménagement économique, avec une voie de 5,50m, un trottoir du côté des habitations et une noue engazonnée de l'autre côté, recevant les eaux pluviales, en limite de zone naturelle agricole

### Le financement :

L'appel d'offres sera lancé avec une tranche ferme et des tranches conditionnelles, selon un calendrier de réalisation.

Le montant global des dépenses est prévu à hauteur de 773 000 € HT, soit 925 000 € TTC, finançable grâce à des subventions de l'Etat, du Conseil général et de la CAGB, une part d'emprunt et une part d'autofinancement apportée essentiellement par les récentes ventes de terrains constructibles par la commune.

Florent Vallot pose une question sur l'impact de ce projet sur le niveau d'endettement de la commune. Les réponses seront à apporter lors de la préparation du budget 2012 en fonction des montants définitifs et des taux et durées des emprunts qui seront contractés.

Après débat, le conseil décide de prévoir une réalisation en deux tranches, avec une première tranche en 2012.

### **Contrat de vérification technique des établissements recevant du public**

Un appel d'offres a été lancé auprès de plusieurs prestataires pour cette fonction de vérification. Parmi les trois offres reçues, le Conseil municipal décide de retenir la proposition de l'APAVE pour la somme de 1198 € HT pour l'année 2012. Une option sera proposée pour le skate-park, les jeux de square, ainsi que ceux de la cour de l'école maternelle.

### **Remboursement de frais liés à une représentation théâtrale**

Le CM donne l'autorisation au maire d'encaisser un chèque du comité des fêtes de 229,68 € représentant les frais de droits d'auteurs (SACD) liés à la représentation théâtrale du 29 octobre dernier.

### **Urbanisme**

Un point est fait sur l'avancement des ventes de terrains à la Crole et aux Prés Preney, et sur la consultation d'un architecte du CAUE au sujet de non conformités aux permis de construire sur deux constructions nouvelles.

Jean Simondon revient sur ces questions de non respect de permis de construire, évoquées à plusieurs reprises lors des conseils municipaux précédents. Il précise que contrairement aux informations diffusées en Conseil, le maire a bien la possibilité de constater ces non respects en exerçant un droit de visite, mais aussi la responsabilité et l'obligation (code de l'urbanisme) d'y remédier.

Thérèse Robert répond que, suite aux informations fournies par la direction de la DDT, des renseignements ont été pris au tribunal au sujet de l'assermentation des personnes susceptibles de contrôler la conformité des travaux.

### **Pipe-line, réunion du CLIC**

Lors de la dernière réunion du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC), a été demandé le compartimentage de trois cuves de rétention. La construction d'un mur anti-bruit a été réalisée.

Par ailleurs, des prélèvements supplémentaires d'eau souterraine et de lait ont été effectués pour réévaluer les éventuels problèmes de pollution.

La convention pour le rachat du hangar concerné par le droit de délaissement n'évolue pas tant que le recours est maintenu.

Suivi des odeurs : en cas de perception d'odeur importante, les habitants sont invités à appeler le service concerné de la Société du pipe-line au 03 81 55 87 70 (jour et nuit).

### **Syndicat des Allaines**

Le projet de raccordement des eaux usées des communes du Syndicat à la station de traitement de Besançon (Port-Douvot) via la station actuelle de Saône ne progresse pas. Une option à l'étude consisterait à conserver la station de Saône en fonctionnement, et canaliser les effluents (épuration à 98%) pour les rejeter dans le Doubs, avec un meilleur taux d'épuration que la station de Port-Douvot (90%).

Un prélèvement supplémentaire de 15 ct par m<sup>3</sup> d'eau consommée est prévu à partir de 2012 au bénéfice du syndicat pour financer les travaux d'aménagement des installations.

### **Mobilier de la salle polyvalente**

Quelques chaises et tables vont être achetées pour compléter le mobilier.

### **Chaudière de l'église**

Les travaux de remplacement de la chaudière vont être effectués prochainement.

Le secrétaire de séance  
Jean SIMONDON

## **Informations diverses**

**Fermeture du secrétariat** : Pendant les vacances de Noël, le secrétariat de mairie sera fermé du jeudi 22 au mardi 27 décembre inclus.

**Sapin de Noël** : Nous remercions les entreprises Déforêt et Dach pour l'aide qu'elles ont apportée à la Commune lors de l'installation du sapin de Noël sur la Place du Lavoir, ainsi que les personnes qui ont préparé les décorations.

**Passage du Père Noël** : Le Père Noël passera dans les rues du village le mercredi 21 décembre à partir de 18h00. Il a prévu, comme chaque année, de distribuer du vin chaud et des papillotes à tous ceux qui iront lui dire bonjour.

## **La bibliothèque de Gennes**

### **Horaires**

Lundi de 16h30 à 17h30

Mercredi de 9h00 à 10h30

### **La bibliothèque est ouverte à tous et entièrement gratuite**

**Le prêt** est limité à 8 ouvrages par personne. Les livres sont prêtés pour une durée de 3 semaines.

Possibilité de réserver un livre

Le prêt des bandes dessinées (2 maxi) vaut pour une semaine.

Il vous est possible de commander un livre que vous ne trouvez pas dans les rayons.

La bibliothèque comprend une sélection jeunesse et une sélection adulte dans lesquelles vous trouverez :

- des romans (policiers, science fiction, amour, aventure) ;
- des documentaires ;
- des bandes dessinées ;
- des albums et livres pour enfants ;
- des contes ;
- des classiques (théâtre, poésie) ;
- des biographies ;
- des livres sur la résistance.

Les dictionnaires et encyclopédies sont à consulter sur place.

Vous avez également la possibilité de lire sur place.

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser directement à la bibliothécaire, Roselyne Besse, aux heures d'ouverture de la bibliothèque, ou au secrétariat de mairie (03 81 55 75 32).**